

Sanction administrative du 24 janvier 2023

**Sanction administrative
prononcée à l'encontre de
l'établissement de crédit
European Depository Bank S.A.**

Luxembourg, le 30 mars 2023

En date du 24 janvier 2023, la CSSF a prononcé une amende d'ordre d'un montant de 178.600 EUR à l'encontre de l'établissement de crédit European Depository Bank S.A. (« la Banque ») sur base de l'article 63, paragraphe (2), premier alinéa, 3^{ème} tiret et de l'article 63-2 paragraphe (2), point e) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (« LSF »).

Cette sanction a été imposée suite à un contrôle sur place que la CSSF avait débuté en 2021 et qui portait sur la gestion des risques informatiques. Au cours de ce contrôle, la CSSF avait détecté des manquements relatifs à la gouvernance interne et à l'organisation informatique, à l'externalisation informatique ainsi qu'à la gestion des risques informatiques. Ces manquements ont été reconnus dans son ensemble par la nouvelle direction autorisée de la Banque.

La présente publication est faite en application de l'article 63 paragraphe (2), deuxième alinéa et de l'article 63-3 de la LSF.

